

## EN BREF Synthèse des preuves

# Traitement hospitalier et traitement ambulatoire de la toxicomanie

## Messages clés

- Chez les individus aux prises avec l'alcoolisme, les soins ambulatoires se traduisent par de meilleurs taux de désintoxication complète et d'abstinence que les soins prodigués lors d'un séjour en établissement de soins (selon les preuves extraites de quelques études qui comprennent de courtes périodes de suivi d'un ou deux mois).
- Sur une plus longue période, les patients traités en soins hospitaliers ont consommé moins d'alcool que les patients traités en soins ambulatoires au cours de l'année suivant leur traitement (selon les données d'une étude).
- Pour ce qui est des personnes ayant un grave problème d'alcoolisme, une étude conclut à un meilleur effet bénéfique initial des soins hospitaliers par rapport aux soins ambulatoires sur le plan de l'abstinence, mais l'avantage s'estompe avec le temps (selon les données d'une étude).
- Quant à la toxicomanie, les patients hospitalisés seraient plus susceptibles de se plier au traitement jusqu'à la fin que les patients en soins ambulatoires (selon les données d'une étude).
- Une ligne directrice sur la dépendance aux opioïdes recommande que la prise en charge du sevrage, le cas échéant, soit offerte avec plus de sécurité dans un contexte de soins ambulatoires que dans un contexte d'hospitalisation pour la plupart des patients.

## Contexte

La toxicomanie peut comprendre l'usage excessif de médicaments sur ordonnance comme les analgésiques et les substances sans ordonnance comme la cocaïne, les opioïdes, dont l'héroïne, la marijuana (cannabis) et l'alcool. En 2012, les membres d'environ 3,8 % des foyers canadiens avaient eu un problème de toxicomanie au cours de l'année précédente et 31,8 % des membres réguliers des Forces canadiennes souffraient d'alcoolisme ou d'une forme de dépendance en 2013.

## Technologie

Les patients souffrant de toxicomanie peuvent recevoir des traitements à l'hôpital ou en établissement (traitements hospitaliers), ou des traitements à domicile ou en communauté (traitements ambulatoires). Différentes options de traitement sont offertes tant en soins hospitaliers qu'en soins ambulatoires : médication, thérapie et services de soutien au rétablissement.

## Sujet

L'efficacité clinique comparative des traitements hospitaliers et des traitements ambulatoires chez les adultes présentant une toxicomanie n'est pas encore déterminée. De plus, au Canada l'orientation des patients vers des soins hospitaliers ou des soins ambulatoires tend à varier d'une province et d'un territoire à l'autre, et d'un praticien clinique à l'autre. Un examen des données probantes et des lignes directrices associées au traitement hospitalier et au traitement ambulatoire éclairera les décisions relatives aux traitements.

## Méthode

On a procédé à une recherche documentaire limitée à partir des ressources clés et examiné les titres et résumés des publications repérées. On a ensuite évalué le texte intégral des publications en vue de procéder au choix final des articles selon des critères de sélection déterminés au préalable (population, intervention, comparateur, résultats et plan des études).

## Résultats

La recherche documentaire a permis de repérer 977 références et un article supplémentaire a été recensé dans la littérature grise. Du lot, cinq ont satisfait aux critères d'inclusion du présent examen, soit un examen systématique, trois études cliniques primaires et une ligne directrice.

**Pour en lire plus au sujet de l'ACMTS et de son examen du traitement hospitalier et du traitement ambulatoire de la toxicomanie, consultez notre site à l'adresse :**



[cadth.ca/fr/traitement-hospitalier-ou-traitement-ambulatoire-de-la-toxicomanie](http://cadth.ca/fr/traitement-hospitalier-ou-traitement-ambulatoire-de-la-toxicomanie).

## Questions ou commentaires au sujet de ce document « En bref » de l'ACMTS?



Pour en savoir plus :  
[acmts.ca](http://acmts.ca)



Pour nous joindre :  
[demandes@cadth.ca](mailto:demandes@cadth.ca)



Suivez-nous sur Twitter :  
[@ACMTS\\_CADTH](https://twitter.com/ACMTS_CADTH)



Abonnez-vous à notre Cyberalerte et à notre bulletin  
*Nouveautés à l'ACMTS* : [cadth.ca/fr/abonnez-vous](http://cadth.ca/fr/abonnez-vous)

### AVERTISSEMENT

Le présent document est diffusé à titre d'information exclusivement, et rien n'est dit ou garanti quant à son adéquation à une finalité déterminée; il ne saurait tenir lieu de l'avis ou de l'opinion en bonne et due forme d'un médecin ni du jugement professionnel qui intervient dans la prise de décisions. Toute utilisation de ce document se fait entièrement aux risques et périls de l'utilisateur. L'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (« ACMTS ») n'offre aucune garantie quant à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité du contenu de ce document et elle ne saurait être tenue responsable des erreurs ou des omissions, des blessures, des pertes, des dommages ou des préjudices découlant de l'usage du présent document, du matériel de tiers contenu dans le document, ni des sources d'information de référence. Le document est protégé par le droit d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle; seule l'utilisation à des fins personnelles, privées et non commerciales est autorisée.

### À propos de l'ACMTS

L'ACMTS est un organisme indépendant sans but lucratif dont le mandat est de fournir aux décideurs du système de santé canadien des preuves objectives leur permettant de prendre des décisions éclairées concernant l'usage optimal des médicaments, des dispositifs médicaux et des procédures cliniques au sein de notre système de santé.

L'ACMTS reçoit du financement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à l'exception du Québec.

avril 2018

**ACMTS** Preuves à l'appui.

[acmts.ca](http://acmts.ca)